

Communiqué de presse

25 septembre 2020

Coronavirus -- Où se faire dépister dans le département de la Sarthe ?

Une nouvelle stratégie nationale de priorisation des dépistages de la COVID-19

L'intensification de la stratégie de dépistage de la COVID-19 et la levée de la nécessité d'une prescription médicale préalable ont permis d'accroître fortement le nombre de personnes se présentant dans les laboratoires de biologie médicale pour se faire dépister, entraînant parfois une saturation des capacités de dépistage.

Pour fluidifier l'accès aux examens de dépistage, **une doctrine de priorisation** a été mise en place pour les patients demandant un test RT-PCR. Cette doctrine a été rappelée par le Premier Ministre Jean Castex à l'issue du conseil de défense du 11 septembre 2020. Elle vise à prioriser les situations les plus à risque de diffusion du virus et nécessitant une prise en charge rapide afin de mettre en place dans les meilleurs délais l'isolement des cas confirmés et la quarantaine des personnes contacts à risque.

Ainsi, **il est demandé aux laboratoires de biologie médicale de donner la priorité aux situations suivantes :**

- **Personnes avec prescription médicale,**
- **Personnes symptomatiques,**
- **Personnes identifiées comme contacts à risque,**
- **Professionnels de santé et assimilés, investigation dans le cadre d'un cluster, etc.**

Pour ces personnes, l'objectif est de réaliser l'examen sous 24 heures et de délivrer le résultat dans les 24 heures suivantes.

Pour les autres personnes souhaitant bénéficier d'un examen, le délai de dépistage et de remise du résultat dépend des capacités du laboratoire contacté, une fois les personnes prioritaires traitées.

Au regard de la situation épidémiologique, il est nécessaire de poursuivre les mesures de prévention, d'accompagnement et de dépistage sur le département de la Sarthe.

La Préfecture et l'ARS Pays de la Loire encouragent fortement la population à se protéger et à protéger leurs proches, en respectant scrupuleusement les gestes barrières, en portant un masque, y compris dans l'espace public, en se lavant les mains plusieurs fois par jour et en respectant la distanciation physique.

Les lieux de dépistage en Sarthe

Les personnes sont invitées à se munir de leur numéro de Sécurité sociale ou de leur carte Vitale, d'une pièce d'identité, d'un masque. Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte.

Vous habitez en Sarthe et souhaitez réaliser un test de dépistage de la COVID 19. Organisé sur différentes communes de la Sarthe, le dépistage est accessible sans ordonnance et pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie pour l'ensemble de la population. Les prélèvements sont réalisés sur rendez-vous par les laboratoires.

Ci-dessous, la liste des lieux de dépistage en Sarthe. Cette liste est susceptible d'évoluer en fonction de la situation épidémiologique.

LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE LABORIZON MAINE ANJOU☎ 02.43.94.71.50 ou <https://www.laborizon-maineanjou.fr/>

<p>Le Mans Gambetta sur Rendez-Vous uniquement 9 place Gambetta du lundi au samedi 8h-19h le dimanche 9h15-12h30</p> <p>Dépistage des personnes avec symptômes et des cas contacts, prise de RDV par le standard du laboratoire ou sur https://www.laborizon-maineanjou.fr/</p>	<p>FERMETURE à partir du samedi 26 septembre, des sites de prélèvements de la Maison pour Tous Jean Moulin, (23 rue Robert Collet) et de la salle Paul Courboulay (2 rue Paul Courboulay) du Mans.</p> <p>OUVERTURE du site de dépistage au Pôle Santé Sud du Mans, dès le lundi 28 septembre.</p>
<p>Le Mans Parc Manceau accueil sans rendez-vous 9 rue du parc Manceau du lundi au samedi 9h-13h / 14h-18h</p> <p>Priorisation des passages</p>	<p>Le Mans Clinique du Pôle Santé Sud accueil sans rendez-vous 28 rue de Guetteloup du lundi au samedi 8h-18h</p> <p>Priorisation des passages</p>
<p>Le Lude 21 route de Genneteil sur Rendez-Vous uniquement du lundi au vendredi</p>	<p>Le Grand-Lucé Cour des Communs sur Rendez-Vous uniquement du lundi au vendredi</p>
<p>Bonnetable 44 rue du Maréchal Leclerc sur Rendez-Vous uniquement du lundi au vendredi</p>	<p>Saint-Calais 15 rue Henri Maubert sur Rendez-Vous uniquement du lundi au vendredi</p>
<p>Ecommoy 14 rue Gambetta sur Rendez-Vous uniquement du lundi au vendredi</p>	<p>Sillé-Le-Guillaume 7 place de la Gare sur Rendez-Vous uniquement Maison médicale du lundi au vendredi</p>
<p>Beaumont-sur-Sarthe 13 rue des Voves sur Rendez-Vous uniquement Foyer les Campanules du lundi au vendredi</p>	

LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE BIOLARIS

<p>La Flèche 24 rue Pape Carpentier sur Rendez-Vous uniquement 02.43.94.05.23 du lundi au samedi</p>	<p>Sablé-sur-Sarthe 7 rue Saint-Nicolas sur Rendez-Vous uniquement 02.43.95.04.82 du lundi au samedi</p>
<p>Montval-sur-Loir 49 rue Nationale sur Rendez-Vous uniquement 02.43.44.27.86 du lundi au samedi</p>	

LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE C+ BIO

<p>La Ferté-Bernard 51 avenue du Général de Gaulle sur Rendez-Vous uniquement 02.37.53.53.52 ou 02.43.93.07.64 du lundi au vendredi</p>
--

CENTRE HOSPITALIER DU MANS CHM (POUR LES PATIENTS SANS MEDECIN TRAITANT, ENFANTS, PUBLICS PRECAIRES, PERSONNELS SOIGNANTS DU CH DU MANS, DU CH DE SAINT-CALAIS, DU CH DE MONTVAL-SUR-LOIR, DU CH LE LUDE)

<p>Le Mans 194 rue Rubillard (sur le parking de l'institut de formation en soins infirmiers - IFSI) En priorité, prise de RDV sur le site du CH du Mans, page d'accueil : https://www.ch-lemans.fr/covid-19/demande-de-rdv-de-depistage/ ; ou par le standard 02.43.43.43.43</p>
--

CENTRE HOSPITALIER DE MAMERS

<p>Mamers Route du Mesle sur Sarthe sur Rendez-Vous uniquement du lundi au vendredi 02.43.31.31.31</p>

Dépister largement pour isoler le plus rapidement possible

L'enjeu des tests, au-delà de la bonne prise en charge des personnes contaminées à la COVID-19, s'inscrit dans la stratégie « dépister - tracer - isoler » qui vise à maîtriser la propagation de l'épidémie. Avec la recherche des cas contacts effectuée par les médecins libéraux, par l'Assurance Maladie et par l'ARS pour les situations les plus complexes, l'objectif est de « casser » le plus tôt possible les chaînes de contamination.

Ainsi, s'il est important que chaque personne se fasse tester si elle a des symptômes de la COVID-19, si elle a été en contact avec une personne testée positive ou exposée à une situation à risque ; le respect de la période d'isolement est aussi essentiel.

Pour les personnes dont le test est positif, la durée de la période d'isolement est de 7 jours :

- après la date du début des signes de la maladie si la personne est symptomatique (sous réserve de la disparition des symptômes au 5^{ème} jour)
- après la date du prélèvement si la personne est asymptomatique.

Le respect de la période d'isolement dès l'attente des résultats (pour les personnes symptomatiques ou contacts à risque) et jusqu'au terme de la quarantaine est un geste citoyen, qui peut être contraignant, mais qui est indispensable pour limiter la propagation du virus et protéger les personnes fragiles, principales victimes de la maladie de la COVID-19.

Définition d'un contact à risque

En l'absence de mesures de protection efficaces pendant toute la durée du contact, peut-être considérée comme cas contact à risque, toute personne :

- Ayant partagé le même lieu de vie que le cas confirmé ou probable ;
- Ayant eu un contact direct avec un cas, en face à face, à moins d'1 mètre, quelle que soit la durée (ex. conversation, repas, flirt, accolades, embrassades). En revanche, des personnes croisées dans l'espace public de manière fugace ne sont pas considérées comme des personnes-contacts à risque ;
- Ayant prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soins ;
- Ayant partagé un espace confiné (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel ...) pendant au moins 15 minutes avec un cas ou étant resté en face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement.

Cette identification est effectuée par les médecins libéraux, par l'Assurance Maladie, et par l'ARS pour les situations les plus complexes.

Où se faire dépister en Pays de la Loire ?

L'ensemble des sites effectuant (sur rendez-vous) des tests de dépistage de la COVID-19 est répertorié sur le site **Santé.fr** du Ministère des Solidarités et de la Santé : <https://sante.fr/recherche/trouver/DepistageCovid>

Le site internet de l'ARS Pays de la Loire répertorie également les campagnes de dépistage (avec ou sans rendez-vous) : <https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/covid-19-les-campagnes-de-depistage-en-pays-de-la-loire>

Contact presse :

Service communication

06 78 26 56 94 / ars-pdl-communication@ars.sante.fr



@ars_pdl